

REGIE DES PORTS DE PLAISANCE PUBLICS DE DUNKERQUE NEPTUNE

Comité des Usagers du Lundi 19 Octobre 2020

RELEVÉ DE DECISIONS

Date : 19 Octobre 2020	Lieu : Communauté Urbaine de Dunkerque – Hôtel communautaire Heure : 18 h 00	Membres Titulaires du Comité des Usagers Régie des ports de plaisance Communauté Urbaine – Gds Equipements
-------------------------------	---	--

Participants :

Liste des présents	Liste des absents excusés	Diffusion
Pour le Comité des Usagers : M. Jean Pierre LE CHEVALIER DE PREVILLE M. Philippe CARTON (représentant M. Jean Pierre DECODTS) M. Bruno DEMEYERE M. Michel DEBUCHY Pour la Régie des Ports de Plaisance : Mme Marjorie ELOY M. Christophe HUMILIERE M. Eric SOREL M. Jean Pierre WEXSTEEN Mme Delphine BAREZ Mme Pascale BRUNET M. Benjamin DELAVAL	M. Jean Pierre DECODTS M. Luc CARTIAUX M. André DUTHILLEUL	Aux membres présents Aux membres du Conseil d'Administration de la Régie des Ports de Plaisance Publics Dunkerque Neptune Aux usagers par voie d'affichage

Madame Marjorie ELOY, Présidente de Dunkerque Marina, accueille les membres du comité des usagers, les informe des personnes excusées et commence la séance de travail par un tour de table afin que chacun puisse se présenter car c'est le premier comité des usagers depuis son élection lors du Conseil d'Administration le 3 septembre 2020.

PREMIER POINT : EVOLUTION SUR LES TRAVAUX REALISES SUR CHAQUE BASSIN

Présenté par Benjamin Delaval

Port du Grand Large :

La zone technique a été totalement réorganisée avec l'arrivée du nouveau grutier, Gaël BESNIER et l'embauche d'un aide grutier en mars 2020. Le planning a été adapté aux horaires des marées.

Le bureau de la zone technique a été équipé en matériel informatique pour la gestion des rendez-vous en lien avec le bureau du Grand Large.

Le port a fait l'acquisition de nouveaux bers ainsi que du calage en bois.

Un nouveau travlift a été commandé et sa livraison est prévue pour Mars 2021

La tempête « Odette » du 22 octobre 2020 ayant occasionné des dégâts, des travaux ont dû être effectués en urgence sur le brise clapot et les pontons afin de sécuriser les infrastructures portuaires mais aussi les résidents.

Enfin pour ce qui concerne la liste d'attente, 89 demandes sont sur la liste.

Le comité des usagers (M. Bruno Demeyere) remercie Benjamin pour avoir rappelé à tous les plaisanciers de vérifier leur amarrage. Il revient sur 3 points :

- 1/ Propose que les bateaux de la panne F intègrent les bassins intérieurs l'hiver, car c'est la panne la plus impactée par les intempéries. Il s'agit de 4 ou 5 bateaux. Il demande que cet aménagement soit gratuit car c'est une mesure exceptionnelle
- 2/ Demande l'avancée du projet de brise-lame présenté il y a quelques années,
- 3/ Remarque une hausse de la montée des eaux sur les ducs d'albe ce qui provoquera des inondations sur les quais.

Les membres de Dunkerque Marina (Monsieur Christophe Humilière et Madame Delphine Barez) informent sur ces 3 points :

- 1/ Les agents de port regarderont ce qu'il est possible de faire. Toutefois, il existe un tarif hivernage dont l'application a été contestée par le comité des usagers qui demande la gratuité pour les bateaux du Grand Large en cas de tempêtes. M. Christophe Humilière propose 7 jours de stationnement dans les bassins intérieurs en tout pour chaque tempête. Ce qui implique néanmoins la disponibilité des plaisanciers pour déplacer les bateaux.
Pour la direction, il faut savoir mettre des limites en fonction des bateaux et en fonction des besoins.
Ce point sera discuté en Conseil d'Administration.
- 2/ L'élément de protection est bien prévu et non abandonné. Il a été retardé suite au projet de l'éolien et de son implantation.
- 3/ Pour les ducs d'albe : le nouveau dimensionnement est prévu dans les travaux du Grand Large.

DECISION : un courrier sera adressé aux plaisanciers de la panne F

Le bassin du Commerce :

Les sanitaires ont été modernisés avec mitigeurs individuels dans chaque douche et nouveaux bacs de douche.

La porte d'accès aux pontons a été réparée avec du nouveau matériel.

La pompe à eaux noires et usées est à nouveau en service. Toutefois, son utilisation sera possible avec l'accompagnement d'un agent de port sur rendez-vous. Il est précisé que cette pompe sert aussi aux autres bassins.

Puis Monsieur Benjamin Delaval revient sur les changements de place pour les plaisanciers de la panne F. Il craint que les plaisanciers restent 4 mois sur un emplacement provisoire et que celui-ci devient définitif.

Le comité des usagers indique que selon le règlement intérieur (article 1 et 2), les agents de Dunkerque Marina sont autorisés à bouger les bateaux. C'est un droit et c'est repris et signé dans le contrat d'amarrage. Cette disposition doit être appliquée en cas de problème (exemple : le bateau « Marie Céline »).

La direction de Dunkerque Marina précise qu'il faut respecter les procédures pour bouger les bateaux. Il faut les matériaux de remorquage adaptés pour passer une écluse.

DECISION : sur le contrat d'amarrage

- **Le mot « etc » dans l'article 2.1 « obligation du gestionnaire du port » doit être supprimé,**
- **Ajouter que dans le cadre d'un déplacement de bateau, sur l'ordre de Dunkerque Marina, les coûts de lamanage seront à la charge du propriétaire.**

Le Bassin de la Marine :

L'équipe de Dunkerque Marina rencontre, depuis cet été, un problème avec le mitigeur principal des douches. Malgré l'intervention de notre prestataire et le changement de pièces, le problème n'est pas résolu.

De ce fait, il sera proposé d'installer des mitigeurs individuels sur chaque douche. C'est aussi un souhait et une demande des plaisanciers. Un devis a été demandé.

Puis, toutes les horloges modulaires électriques des bornes ont été supprimées pour donner plus de confort aux résidents.

Enfin, la liste d'attente est de 20 demandes.

DECISION :

Rappeler les responsabilités du plaisancier lorsqu'il s'absente de son bateau :

- **Fermer l'électricité, débrancher la borne**
- **Fermer les fenêtres.**
- **Faire des affiches pour rappeler ces obligations qui sont inscrites dans le contrat d'amarrage.**

Le quai des Hollandais et le quai Ronarc'h :

Le quai des Hollandais a été prolongé et 3 bornes électriques ont été installées.

Pour ce qui concerne la liste d'attente, elle est de 8 demandes (pour les deux quais), 10 contrats sont en cours pour le Quai des Hollandais et 8 pour le Quai Ronarc'h.

Pour l'ensemble des Quais :

Le nettoyage annuel des pontons avant l'hiver est en cours.

Les échelles sont également en cours de nettoyage et contrôlées. Celles qui sont défectueuses seront remplacées.

Le comité des usagers demande des informations sur le fonctionnement de la WIFI.

Les membres de Dunkerque Marina affirment qu'il y a des problèmes de connexion entre notre matériel appartenant à deux prestataires différents qui se rejettent le problème. Des alertes sont sans arrêt lancées.

DECISION : Un devis sera demandé pour changer l'ensemble.

Le comité des usagers s'interroge sur le non fonctionnement de la borne à l'entrée du bureau du port du Grand Large.

Madame Delphine Barez indique que cette borne est un démonstrateur. Elle n'est pas accessible au public. Tout le processus n'est pas encore déployé et ce n'est pas l'objectif dans les mois qui viennent.

Le comité des usagers, Monsieur Bruno Demeyère, constate que l'équipe de Dunkerque Marina ne communique pas assez et qu'il faut ajouter, à ces problèmes précités, la panne du travlift.

DECISION : une affiche sera apposée à la borne et notifiée «borne teste réservée aux agents de port ».

REGLEMENT DU COMITE DES USAGERS

Madame Marjorie ELOY propose de modifier le règlement du comité des usagers concernant la représentativité des bassins. Elle souhaite ajouter un représentant pour le quai des Hollandais et un représentant pour le quai Ronarc'h et instaurer la représentativité des femmes au comité des usagers.

Le comité des usagers indique qu'il y a très peu de femmes chef de bord. Mais effectivement le règlement peut être amélioré et modifié en ce sens.

Il demande de revoir également :

- le nombre de réunions. Deux réunions par an : insuffisantes.
- l'organisation du compte rendu : soit élaboré dans son intégralité ou sous forme de relevé de décisions.
- L'autorisation de transmettre les coordonnées des plaisanciers : ajouter une case à cocher en bas des contrats

DECISION :

Ajouter une case à cocher par le plaisancier qui autorise à transmettre ses coordonnées au comité des usagers sous réserve que c'est communicable. Le bureau du port doit systématiquement être en copie de toute correspondance.

Accord pour la représentativité d'un membre pour chaque quai et pour la représentativité des femmes au comité des usagers.

Réserve de la direction sur la confidentialité des données des plaisanciers.

RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR DES PORTS DE PLAISANCE :

Monsieur Christophe Humilière a fait le constat que le règlement intérieur n'est pas respecté et prend l'exemple du bassin du Commerce. Il fait part également du courrier adressé ce jour par Monsieur Jean Pierre Decodts. Monsieur Christophe HUMILIERE énumère les points suivants :

- Les antennes satellites : dangereuses sur les pontons (en contre vent, image du port)
- Les problèmes de voisinage (altercations vu des quais ou du restaurant)
- Le dépôt de motos sur les pontons, les vélos rouillés, les cannes à pêche qui traînent, végétal qui pousse sur les bateaux, de la mousse sur les amarres, ateliers de bricolage,
- De nombreux bateaux qui ne sont plus aptes à la navigation
-

Pour le bien-être de tous et avoir une Marina agréable et propre, il faut expliquer aux plaisanciers qu'ils sont sur un lieu public et qu'il y a des règles à respecter.

Il informe que nous allons travailler avec des associations pour le nettoyage des pontons mais que les plaisanciers devraient entretenir davantage les bateaux à l'état d'abandon.

Le comité des usagers constate et rappelle que le bassin du commerce est un port historique mais il faut effectivement recadrer les choses. Toutefois, il fait remarquer l'absence de l'équipe de Dunkerque Marina sur les pontons.

Il demande également si tous les plaisanciers sont à jour sur le paiement des anneaux.

L'équipe de Dunkerque Marina indique que la facture impayée est mise en titre auprès de la trésorerie qui gère et poursuit en cas de non-paiement.

Un point tous les trimestres est organisé avec les agents de la perception.

Monsieur Jean Pierre WEXSTEEN membre du conseil d'administration de Dunkerque Marina propose :

- 1/ La présentation d'un justificatif des revenus pour tout renouvellement de contrats ou de nouveaux contrats essentiellement pour les résidents.

Cette proposition a fait débat et n'a pas reçu l'assentiment des représentants des usagers.

- 2/ L'envoi de courriers aux propriétaires des bateaux « épaves ».

Le Maître de port rappelle la procédure de destitution de propriété à mettre en œuvre et que la destruction de bateaux abandonnés peut être longue.

La Présidente de Dunkerque Marina précise que les années 90 étaient les années « explosion » de la plaisance. Aujourd'hui, on se retrouve avec des bateaux « épaves », il faut donc agir.

Elle demande le recensement de tous les bateaux et d'écrire aux propriétaires en les mettant en demeure.

Pour Monsieur Jean Pierre WEXSTEEN : le nettoyage des bateaux peut se faire avec entraide entre les usagers. Pourquoi ne pas nettoyer un bateau d'un plaisancier qui ne peut plus le faire et de lui demander de participer avec un don à la SNSM.

Monsieur Eric Sorel demande également de la prudence sur la revente de bateaux car certains plaisanciers font du commerce et deviennent des « marchands de sommeil ». Cela entraîne une zone de non-droit (ex. Ile Jeanty).

Il précise également que l'équipe de Dunkerque Marina est autorisée à demander les papiers d'identité. Toutefois, Madame Marjorie Eloy demande confirmation.

DECISION :

Recenser les bateaux « épaves » et insalubres

Faire un courrier aux propriétaires de ces bateaux et les mettre en demeure.

Autre point à régler : Violence entre un homme et une femme au bassin du Commerce.

La Direction de Dunkerque Marina et les représentants du comité des usagers ont été saisis.

Une réponse aux courriers/emails a été adressée par la Présidente de Dunkerque Marina.

Un membre du comité des usagers les a contactés. Un plaisancier a donné son accord oral pour changer de place mais demande du temps de réflexion.

DECISION : le plaisancier qui souhaite changer de place devra confirmer par écrit à Madame la Présidente de Dunkerque Marina.

ANIMATION ET DYNAMISATION DE L'ACTIVITE NAUTISME DANS LES CINQ PORTS

Madame Marjorie Eloy propose que le comité des usagers crée une dynamique à l'exemple des quartiers pour que le vivre ensemble soit mieux.

Pour le comité des usagers : Monsieur Bruno Demeyère n'est pas convaincu. Il indique que ce n'est pas le comité des usagers qui peut mettre en place cette dynamique, car c'est à un club de le faire.

Monsieur Philippe Carton rappelle qu'auparavant il y avait de l'animation (concours de pêche, balade en bateau, régates, il y avait un club, un local, c'était convivial. Puis petit à petit, ça s'est éteint.

DECISION :

Proposer un sondage sur ce sujet auprès de tous les plaisanciers

ELECTION DU COMITE DES USAGERS 2020/2026

La désignation des membres du comité des usagers est fixée pour la durée de mandat du conseil d'administration.

Des nouvelles élections sont donc à prévoir et le planning pourrait être le suivant :

DATES	HEURE	ORGANISATION
14.12.20 au 18.12.20		Départ du courrier appel à candidature
08.01.2021		Réception des candidatures
11.01.21 au 17.01.21		Affichage des candidatures (dans les 5 ports de plaisance)
18 au 22.01.2021		Envoi du matériel de vote (semaine 3)
25.01.2021 au 8.02.2021	09 h – 12 h 14 h - 18 h	Période de vote
8.02.2021	18 h 00	Clôture des votes
11 OU 12 OU 13 FEVRIER 2020		DEPOUILLEMENT A DUNKERQUE MARINA

DECISION :

Accord du comité des usagers sur le planning

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean Pierre WEXSTEEN demande des informations sur la création d'un livret d'accueil.

Ce livret d'informations pratiques (navettes de bus, horaires des marées, ...) était destiné aux plaisanciers visiteurs. Il est remis à la saison prochaine à cause de la première vague du COVID.

Affichage : Madame Marjorie ELOY précise que les panneaux d'affichage ne sont pas des endroits destinés à afficher les échanges de courriers ou de mails mais à afficher des documents d'information officiels. Si ces affichages se poursuivaient, il sera mis fin à ces échanges (vu sur site).

Passage de l'écluse Trystram : Monsieur Jean Pierre Le Chevalier de Préville demande que les feux de la sortie de Trystram soient orientés à gauche pour voir plus facilement la couleur. Il suffit de les incliner de quelques degrés. Ce sont les feux d'entrée ou sortie du port.

Monsieur Eric Sorel va voir avec ses équipes.

Les tarifs 2021 : Ils n'ont pas encore été discutés

Le parking du bassin de la Marine : Monsieur Jean Pierre Le Chevalier de Préville demande un aménagement raisonnable du parking.

Madame Marjorie Eloy indique que ce n'est pas d'actualité de faire des places de parking. Elle propose un dépose minute et l'utilisation du Freycinet 2 et du Môle 1 ; la question des caméras au Freycinet 2 est à voir à terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25. Madame Marjorie Eloy remercie tous les participants.